



« **ACTION DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE  
SCOLAIRE** »  
« **AMAFAR-EPE** »

**NOTE DE RESTITUTION FINALE  
DU PORTEUR DE PROJET**

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13  
[www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse](http://www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse)



## INTRODUCTION

---

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°APDOM1 lancé en août 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative  
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative  
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13  
[www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse](http://www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse)

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet sur le site [www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse](http://www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse).



## FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Cette fiche doit tenir en **une seule page** et être remplie en utilisant le cadre suivant.

<b>THÉMATIQUE : Décrochage scolaire</b> <b>Numéro du projet APDOM-1/004</b>
<b>LE DISPOSITIF EXPERIMENTÉ</b>
<b>Titre : ACTION DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE</b>
<b>Objectifs initiaux :</b> Les objectifs poursuivis auprès des mineurs repérés visent à lutter contre : <ul style="list-style-type: none"><li>- Une tendance à l'absentéisme, léger ou aggravé</li><li>- Des difficultés à suivre les programmes malgré une intelligence scolaire normale</li><li>- Des incivilités répétées adressées au milieu scolaire, à l'environnement familial, à l'espace public</li><li>- Des violences verbales ou même physiques</li><li>- Des dégradations aux biens matériels</li><li>- Les prémices d'un embrigadement dans des bandes marginales aux comportements délictueux</li><li>- Les débuts éventuels d'attitudes toxicomaniaques</li></ul>
<b>Public(s) cible(s) :</b> Sur 2 établissements scolaires : 70 jeunes à 80 jeunes (y compris groupes témoins) La population concernée sera constituée de mineurs en situation d'érosion et en présomption de rupture de lien parental. Nombre de bénéficiaires atteints : 86
<b>Descriptif synthétique du dispositif expérimenté :</b> Accompagnement socio-éducatif global de l'adolescent et de ses parents, les impliquant dès le départ de l'action, mais aussi tous les adultes qui participent à son éducation. L'équipe de ce dispositif expérimental à la Réunion est composé de 2 éducateurs à temps plein et d'une psychologue. Les familles ont été reçues en consultations éducatives à la fois par la psychologue et l'éducateur.
<b>Territoire(s) d'expérimentation :</b> Région nord de l'Ile de la Réunion : Saint-Denis, Chaudron et centre-ville
<b>Valeur ajoutée du dispositif expérimenté :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>-A permis de développer le <b>concept de co-éducation</b> et réconcilier parents et Collège grâce au travail de lien et de médiation que propose l'éducateur spécialisé qui suit les élèves et le psychologue qui propose l'accompagnement parental.</li><li>-A permis d'<b>apporter un éclairage supplémentaire</b> aux travailleurs sociaux de la protection de l'enfance permettant ainsi un regard croisé sur leurs actions.</li><li>-A permis de <b>montrer que des jeunes en érosion scolaire peuvent connaître de réelles améliorations dans leurs comportements et leur attitude vis-à-vis du travail scolaire sous réserve d'un accompagnement conséquent tant au niveau du contenu que de sa durée.</b></li><li>-A permis parfois de changer le regard porté sur le jeune en décrochage et de lutter contre l'effet pygmalion lorsque le jeune est déjà catalogué « à problèmes ».</li></ul>
<b>Partenaires techniques opérationnels :</b> (1) Partenaires initialement visés dans la convention : Collège de Bourbon et LP de l'Horizon (2) Partenaires effectifs de l'expérimentation : Collèges de Bourbon et du Chaudron
<b>Partenaires financiers (avec montants):</b> ACSE MAIRIE DE ST DENIS : 2010 : 43 554 euros, 2011 : 43 554 euros, 2012 : 19 962 euros FONJEP : 7 107 euros
<b>Durée de l'expérimentation :</b> (1) Durée initiale : Janvier 2010 à juin 2011 (18 mois) (2) Durée effective : septembre 2010 à juin 2012 (21 mois)
<b>LE PORTEUR DU PROJET</b>
<b>Nom de la structure : AMAFAR-EPE</b> <b>Type de structure :</b> Association loi 1901
<b>L'ÉVALUATEUR DU PROJET</b>
<b>Nom de la structure : CIRCI</b> <b>Type de structure :</b> Centre Interdisciplinaire de Recherches sur la Construction Identitaire, laboratoire de recherche universitaire.



# PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

---

## Sommaire

Introduction.....	5
I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation.....	5 à 10
A. Objectifs de l'expérimentation	
B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation	
1. Public visé	
2. Bénéficiaire directs	
2.1 Statistiques descriptives	
2.2 Analyse qualitative	
3. Bénéficiaires indirects	
II. Déroulement de l'expérimentation.....	10 à 14
A. Actions mises en œuvre	
B. Partenariats	
1. Partenaires opérationnels	
2. Partenaires financiers	
C. Pilotage de l'expérimentation	
III. Enseignements généraux de l'expérimentation.....	14 à 16
A. Modélisation du dispositif expérimenté	
B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif	
1. Public visé	
2. Actions menées dans le cadre du dispositif	
3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance	
4. Impacts sur la structure.	
Annexe 3.....	17
Conclusion.....	18

## Introduction

Le dispositif de « Lutte contre l'Erosion Scolaire » est un dispositif visant à comprendre et à agir sur les causes profondes faisant que l'adolescent réduit ou suspend la fréquentation de son établissement scolaire.

L'objectif étant de prévenir la délinquance juvénile en supprimant sa source qu'est le désœuvrement. Pour cela, notre approche est d'analyser l'articulation des trois « mondes de vie » de l'adolescent : « monde famille », « monde école », « monde quartier ». Nous avons fait l'hypothèse que le désœuvrement du jeune et son désinvestissement seraient corrélés à l'existence de rupture entre ces trois mondes de vie.

Par conséquent, l'action a visé principalement à restaurer du lien entre ces trois mondes à travers la création de projets personnalisés et propres à chacun des trois niveaux.

Ce travail s'est réalisé dans un accompagnement global de l'adolescent et de ses parents, les impliquant dès le départ de l'action, mais aussi tous les adultes qui participent à son éducation.

L'équipe de ce dispositif expérimental à la Réunion est composé d'un éducateur spécialisé à temps plein et d'un psychologue. Les familles ont été reçues en consultations éducatives par ces deux professionnels.

Cette expérimentation s'est déroulée de septembre 2010 à juin 2012 sur le nord de l'île de la Réunion, plus exactement sur la commune de Saint-Denis au niveau du collège de Bourbon et du collège du Chaudron.

**Cette action expérimentale comble un déficit du droit commun dans la mesure où, il y a manque de moyen humain au niveau professionnel : absence d'éducateur spécialisé au sein de l'établissement, et aussi au niveau du Conseil Général dans le cadre de la protection de l'enfance où ces jeunes ne sont pas connus des services car le décrochage scolaire n'est pas considéré comme un risque ou un danger.**

**Or, l'établissement scolaire est souvent le premier lieu de repérage et un moment clé dans le développement de l'adolescent vers le monde adulte.**

### I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

#### A. Objectifs de l'expérimentation

Les objectifs poursuivis auprès des mineurs repérés visent à lutter contre :

- Une tendance à l'absentéisme, léger ou aggravé
- Des difficultés à suivre les programmes malgré une intelligence scolaire normale
- Des incivilités répétées adressées au milieu scolaire, à l'environnement familial, à l'espace public
- Des violences verbales ou même physiques
- Des dégradations aux biens matériels
- Une situation d'errance et d'absentéismes scolaires réguliers
- Les prémices d'un embrigadement dans des bandes marginales aux comportements délictueux
- Les débuts éventuels d'attitudes toxicomaniaques

## B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

### 1. Public visé

Estimation initiale : 70 à 80 jeunes en érosion scolaire sur 2 établissements scolaires.

Public effectivement concerné par l'action : 86 jeunes en érosion scolaire.

Les profils de ces jeunes correspondaient bien à celui défini dans le projet initial : il n'y a pas de décalage mais une forte demande des établissements et des familles qui a fait que nous avons été contraints de prendre davantage de jeunes compte tenu du contexte social et scolaire difficile que nous connaissons à la Réunion.

Chaque jeune s'est vu proposé le même protocole de prise en charge.

### 2. Bénéficiaires directs

Mineurs en situations d'érosion scolaire et leurs familles.

## 2.1. Statistiques descriptives

Annexe 1 – Public bénéficiaire de l'expérimentation / nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'interventions.

<b>Identifiant du projet</b>	APDOM-1_004	<b>Nom de la structure porteuse de projet</b>	AMAFAR-EPE
------------------------------	-------------	---	------------

	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés l'année 3	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires ayant abandonnés ou ayant été exclus en cours de dispositif
<b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action</b>						
Jeunes	70	35 <sup>1</sup>	43 <sup>2</sup>	36 <sup>3</sup>	114	28
Adultes						
<b>Nombre total de bénéficiaires</b>	70	35	43	36	114	28

<sup>1</sup> Année scolaire 2009/2010

<sup>2</sup> Année scolaire 2010/2011

<sup>3</sup> Année scolaire 2011/2012

	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
<b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif par caractéristiques</b>		
<b>1. Jeunes</b>		
<b>Âge</b>		
Moins de 6 ans		
6-10 ans		
10-16 ans	70	86
16-18 ans		
18-25 ans		
Autres : (préciser)		
Autres : (préciser)		
<b>Situation</b>		
Elèves en pré-élémentaire		
Elèves en élémentaire		

Collégiens	70	86
Lycéens en LEGT		
Lycéens en lycée professionnel		
Jeunes apprentis en CFA		
Étudiants du supérieur		
Demandeurs d'emploi		
Actifs occupés		
Autres : (préciser)		
Autres : (préciser)		
<b>Niveau de formation</b>		
Infra V		
Niveau V		
Niveau IV		
Niveau III		
Niveau III		
Niveau I		
<b>Sexe</b>		
Filles		34
Garçons		52
<b>2. Adultes</b>		
<b>Qualité</b>		
Parents		129
Enseignants		
Conseillers d'orientation-psychologues		
Conseillers principaux d'éducation		
Conseillers d'insertion professionnelle		
Animateurs		
Éducateurs spécialisés		
Autres : (préciser)		

	Prévision initiale	Réalisation
<b>Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif</b>		
<b>1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?</b>		
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML	Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML	<b>Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML</b>
Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML		
Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML		

Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place		
<b>1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :</b>		
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département) Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région) Régionale (une seule région) Inter-régionale (2 et 3 régions) Nationale (plus de 3 régions) ?	Communale	Communale
<b>2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers "politique de la ville" ?</b>		
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville	Oui, la totalité de mon territoire	Oui, la totalité de mon territoire

Remarques
<p><i>Les 28 jeunes n'ayant pas été suivis jusqu'à la fin du dispositif pour les motifs suivants : changement d'établissement, de domiciliation, nouvelles orientations.</i></p> <p><i>Les 129 parents ont été rencontrés lors de consultations éducatives et de visites à domicile.</i></p> <p><i>Nombre de consultations éducatives : 10 907</i></p> <p><i>Nombre de visites à domicile : multiples selon les besoins</i></p>

## 2.2. Analyse qualitative

Conformément aux objectifs de départ, 86 jeunes ont été accompagnés dans le cadre de ce dispositif.

Il n'y a pas de caractéristiques différentes des publics en fonction des sites d'expérimentation. Les jeunes ont été repérés par les équipes éducatives et ont tous bénéficiés d'un protocole de prise en charge identique.

Le dispositif a été présenté aux chefs d'établissements et à leur équipe pédagogique. Les CPE en collaboration avec les enseignants ont été chargés du repérage et ont constitué des listes de jeunes susceptibles de bénéficier de ce dispositif.

Ensuite, les réunions des parents concernés ont été mises en place afin de les informer et de recueillir leur accord au niveau du suivi du jeune. Nous tenons à préciser que la grande majorité des parents se sont engagés à nous suivre et ont apporté leur soutien et participation à leur mesure : la psychologue est venue en appui-conseil afin d'encourager, restaurer, consolider les compétences parentales.

Dire qu'un jeune est un être social qui a besoin du regard attentionné de l'adulte paraît être une banalité.

L'expérimentation a permis de montrer que des jeunes en érosion scolaire peuvent connaître de réelles améliorations dans leurs comportements et leur attitude vis-à-vis du travail scolaire sous réserve d'un accompagnement conséquent tant au niveau du contenu que de sa durée.

De plus, cette action expérimentale a permis une meilleure connaissance des fonctionnements et de la dynamique familiale ainsi que les conditions de vie via les visites à domicile.

## 3. Bénéficiaires indirects

Familles des mineurs accompagnés.

## II. Déroulement de l'expérimentation

### A. Actions mises en œuvre

L'Amafar-Epe a travaillé à un projet impliquant plusieurs partenaires dont la coordination et la cohésion ont entouré le mineur d'actions complémentaires visant son intérêt et son équilibre moral et psychologique. A chaque étape du dispositif ont été prévus des espaces de travail et d'évaluation des progrès des jeunes et du bon déroulement de l'action.

#### La famille du mineur

Premiers concernés et responsables de par la loi devant la dégradation de leur enfant, les parents seront des interlocuteurs privilégiés. Ils ont consulté l'Amafar-Epe pour participer à :

Des **entretiens cliniques et des consultations éducatives** destinées à opérer une réflexion éducative et psychologique sur les difficultés antérieures et présentes.

Des **visites de famille** destinées à régler les problèmes de la vie quotidienne, sur le plan matériel, mais

aussi à éclairer sur les conditions de vie du mineur.

Rendre compte de leur relation et engagement parental vis-à-vis de leur enfant. Afin d'assurer de leur adhésion au projet et d'agir en toute légalité, les parents **ont signé une action de prise en charge éducative**.

### Le mineur

L'Amafar-Epe a engagé **un suivi quotidien du mineur dans son milieu scolaire, familial et extra familial** par des rencontres régulières avec l'éducateur en charge du suivi :

- Contrôle des activités du jeune (fréquentations, lieux, trajet, assiduité).
- Accompagnement et suivi des activités péri scolaires à la sortie de l'établissement (activités socio culturelles, consultations diverses).
- Suivi scolaire proprement dit à l'Amafar-Epe ou en classe d'études.
- Participations aux réunions de coordination avec l'établissement scolaire (réunions, parent-professeurs, régulation, conseils de discipline).
- Entretiens éducatifs et/ou psychologiques avec le personnel de l'association impliqué dans le projet (éducateur, psychologue).

### L'établissement scolaire

Signalant à l'Amafar-Epe les difficultés de l'enfant, l'établissement scolaire a été à l'origine du repérage et l'officialisation du suivi. Il a proposé des **mesures pédagogiques adaptées** dont la nature et la régulation-conseil ont été assurés en concertation avec l'Amafar-Epe. Notre structure a collaboré avec le collège en :

- Informant les responsables de l'évolution du projet.
- Participant aux réunions de concertation organisée dans ce but.
- Installant une permanence d'accueil et d'écoute dans l'établissement, selon un planning réservé, pour recevoir les mineurs sur les questions relatives à la scolarité elle-même (présence, leçons, état des lieux des difficultés).

Numéro du projet	APDOM-1_004		Ressources humaines mobilisées			Ressources matérielles mobilisées						
	Description synthétique de chaque action	Durée en mois	Effectifs	ETP	Type de personnel concerné (qualifications)	Achats	Prestations de services	Autre (préciser)				
<b>1. Préparation du projet</b>	<i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>											
Action n°1	réunion préparatoire avec le chef d'établissement et l'équipe éducative	2 mois		2,56	Educateur spécialisé Psychologue	téléphone portable -participation aux activités extra-scolaire -petits matériels pédagogiques	Plongée sous-marine					
Action n°2	repérage de jeunes en difficultés											
Action n°3	information collective auprès des parents											
Action n°4	convocation des parents											
Action n°5	adhésion des parents et signature des contrats d'engagement											
<b>2. Mise en œuvre du projet</b>	<i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>											
Action n°1	information collective des parents	année scolaire 2009-2010 2010-2011 2011-2012										
Action n°2	convocation des parents											
Action n°3	Visite des familles											
Action n°4	entretiens cliniques											
Action n°5	consultations éducatives											
Action n°6	contrôle des activités du jeune											
Action n°7	suiti scolaire											
Action n°8	participation aux réunions de coordination avec l'établissement scolaire											
Action n°9	Travail avec l'équipe pédagogique (professeurs), infirmière, Assistante sociale, CPE, ...											
Action n°10	travail de partenariat et/ou coordination avec les travailleurs sociaux extérieurs (GUT), autres structures type CMP, Case Ados, CCAA, Mission locale, PJJ, PMI, ...											
<b>3. Achèvement du projet</b>	<i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>											
Action n°1	Orientation fin 3ème											
Action n°2	plus besoin d'accompagnement car reprise scolaire											
Action n°3	changement domiciliation et d'établissement											
Action n°4	renvoi définitif											
Action n°5	orientation vers d'autres dispositifs (Mission locale, CFA)											

## B. Partenariats

### 1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Type de structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Collège de Bourbon	Etablissement scolaire	Terrain d'expérimentation
Collège du Chaudron	Etablissement scolaire	Terrain d'expérimentation
GUT de St-Denis	Organisme social	Travail de partenariat / réseau / concertation / soutien
CMP	Organisme social	Travail de partenariat / réseau / concertation / soutien
CASE'ADOS	Association	Travail de partenariat / réseau / concertation / soutien
CCAA	Organisme social	Travail de partenariat / réseau / concertation / soutien
Mission locale	Organisme social	Travail de partenariat / réseau / concertation / soutien
PJJ	Organisme de justice	Travail de partenariat / réseau / concertation / soutien
PMI	Organisme social	Travail de partenariat / réseau / concertation / soutien

### 2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	52 %
Cofinancements extérieurs à la structure	48 %
Autofinancement	

La Politique de la Ville de St-Denis souhaiterait poursuivre cette action compte tenu de la plus-value de ce type d'actions auprès des jeunes en difficultés.

La contribution financière du HCJ a permis de monter un deuxième groupe (collège du Chaudron), mener une expérimentation sociale, qui malheureusement ne pourra se poursuivre faute de renouvellement de subvention. Nous n'avons pas trouvé d'autres financeurs en remplacement de la part HCJ.

## C. Pilotage de l'expérimentation

L'AMAFAR-EPE a été responsable du pilotage du projet c'est-à-dire de la coordination des actions et des évaluations des différents partenaires (liste ci-dessus). Les partenaires lui rendant compte des informations concernant le mineur et établissant avec elle en concertation les décisions à prendre dans l'intérêt de celui-ci.

## III. Enseignements généraux de l'expérimentation

### A. Modélisation du dispositif expérimenté

Le dispositif que nous avons construit et testé peut, à nos yeux, être tout-à-fait transféré par ailleurs en l'état compte tenu du fait qu'il met en jeu une problématique et des acteurs bien identifiés et présents quel que soit le territoire envisagé au moins en ce qui concerne la communauté éducative et les parents.

Cependant, pour en assurer les conditions de réussite, l'attention doit être portée sur les points de vigilances suivants :

L'action doit être basée sur l'adhésion et l'implication forte de la communauté éducative (Chef d'établissement, CPE, assistante sociale,... mais aussi enseignants de ces jeunes) et s'inscrire au cœur du projet d'établissement qui mobilise et motive l'ensemble des intervenants qui gravitent autour du jeune afin de produire des contributions cohérentes en terme de discours et comportements (nécessité de s'assurer de notre crédibilité).

De plus, il est primordial que l'association porteuse ait des professionnels (éducateur spécialisé, psychologue) sensibilisés aux problématiques liées à la parentalité et soit en capacité d'écoute et d'empathie vis-à-vis des parents.

Etre identifié et connue (voire reconnue) par les parents comme une association familiale au service des familles contribue à poser le cadre d'une mise en confiance réciproque primordiale pour la conduite de l'action.

Ceci étant posé, notre modèle d'organisation implique plusieurs partenaires dont la coordination et la cohésion devront entourer le mineur d'actions complémentaires visant son intérêt et son équilibre moral et psychologique.

A chaque étape du dispositif ont été prévus des espaces de travail et d'évaluation des progrès des jeunes et du bon déroulement de l'action.

La famille du mineur : Premiers concernés et responsables, de par la loi, devant la dégradation de leur enfant, les parents ont été des interlocuteurs privilégiés. Ils ont consulté l'AMAFAR-EPE pour participer à :

- Des **consultations éducatives** destinées à opérer une réflexion éducatives et psychologique sur les difficultés antérieures et présentes.

Pour chaque jeune accompagné, une première consultation éducative avec le jeune et sa famille a eu lieu dans les locaux de l'AMAFAR-EPE. Cette rencontre permet à l'éducateur et au psychologue de faire connaissance avec les bénéficiaires, d'expliquer qui nous sommes, comment nous travaillons et de débiter l'analyse des causes profondes et des problématiques sous-jacentes ayant entraîné le désinvestissement de la scolarité par le jeune, et parfois par sa famille.

En découle ainsi un premier recueil d'informations permettant ainsi d'établir un plan d'action (ré-ajustable) guidant notre accompagnement. Ce plan d'action individuel comporte trois parties : Les

objectifs visés, les moyens à mettre en œuvre, et les indicateurs du succès, les freins (points de vulnérabilité familiale et psychosociale).

- Des **visites de familles** destinées à régler les problèmes de la vie quotidienne, sur le plan matériel, mais aussi à éclairer sur les conditions de vie du mineur.

- Une action de prise en charge éducative : les parents ont pu se rendre compte et prendre conscience des tenants et aboutissements concernant leur relation et engagement parental vis-à-vis de leur enfant. Afin de s'assurer de leur adhésion au projet et d'agir en toute légalité, les parents **ont signé une action de prise en charge éducative**.

Le mineur : L'AMAFAR-EPE a engagé un suivi quotidien du mineur dans son milieu scolaire, familial et extra-familial par des rencontres régulières avec l'éducateur en charge du suivi.

De manière générale, il s'agit d'assurer :

- Le contrôle des activités du jeune (fréquentations, lieux, trajet, assiduité)
- L'accompagnement et suivi des activités périscolaires à la sortie de l'établissement (activités socio culturelles, consultations diverses)
- Le suivi scolaire proprement dit à l'AMAFAR-EPE ou en classe d'études
- La participation aux réunions de coordination avec l'établissement scolaire (réunions parents-professeurs, régulation, conseil de discipline)
- Des entretiens éducatifs et/ou psychologiques avec le personnel de l'association impliqué dans des projets (éducateur, psychologue)

Ces entretiens éducatifs ont pour but de rétablir la verticalisation des relations que le jeune développe avec les adultes. Ils permettent à l'éducateur et au jeune de cheminer ensemble et ainsi conjointement de mieux comprendre quelles sont les difficultés qu'il rencontre et de choisir les modes d'accompagnement les mieux appropriés à son rythme. Ils permettent aussi à l'adolescent de retrouver sa place de mineur soumis à l'autorité parentale. De temps à autres, ils prennent la forme de soutien scolaire individuel (au collège, à l'AMAFAR-EPE ou à domicile) permettant parfois de surmonter les blocages et de trouver la méthode d'apprentissage la plus adaptée au jeune.

Les établissements scolaires : Signalant à l'AMAFAR-EPE les difficultés de l'enfant, l'établissement scolaire est à l'origine du repérage et de l'officialisation du suivi. Il a proposé des mesures pédagogiques adaptées dont la nature et la régulation-conseil ont été assurés en concertation avec l'AMAFAR.

L'AMAFAR a collaboré avec les collègues en :

- Informant les responsables de l'évolution du projet
- Participant aux réunions de concertation organisée dans ce but
- Installant une permanence d'accueil et d'écoute dans l'établissement, selon un planning réservé, pour recevoir les mineurs sur les questions relatives à la scolarité elle-même (présence, leçons, état des lieux des difficultés).

Le fil rouge :

Il a pour objectif de se tenir informé en temps réel des absences, incidents, problèmes de comportement. De ce fait, l'éducateur est en lien constant avec le service de la vie scolaire et l'équipe enseignante. Ainsi, rapidement, un lien peut être opéré avec la famille et des visites à domicile peuvent être faites en cas de besoin. Celles-ci apportent des éléments jusqu'alors non-visibles du cadre et des conditions de vie du jeune. Le fil rouge consiste aussi à rencontrer les différents partenaires dans un objectif d'accompagnement global de l'enfant. Il doit permettre d'être informé sans délais des avancements, incidents, difficultés de comportement avec certains professeurs, mais aussi des avancées des mesures d'accompagnement social en cours.

## Parallèlement des outils ont été modélisés :

### Le contrat individuel d'accompagnement :

1. Permet de contractualiser l'accompagnement avec les parents et les jeunes.
2. Permet de créer un engagement mutuel.
3. Permet de définir ensemble les objectifs visés et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.
4. Permet de réajuster les objectifs et noter les évolutions.

### La grille de vulnérabilité :

Permet de mettre en lumière les différents points de vulnérabilité des familles afin de les aider à améliorer leurs conditions de vie et d'éducation. Cette grille permet de cibler les priorités d'accompagnement.

## B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

Les points de vigilances sont évoqués ci-dessus.

### 1. Public visé

Adolescents et leurs familles. Il n'y a pas eu de difficultés à atteindre les publics visés.

### 2. Actions menées dans le cadre du dispositif

Davantage d'actions individuelles ou en petits groupe de type soutien à l'apprentissage, sorties pédagogiques et culturelles afin de sortir des cloisonnements psychiques et géographiques (sortent peu de leur quartier).

### 3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Cette action ne peut se faire sans la participation et l'implication de l'établissement et de son équipe pédagogique.

### 4. Impacts sur la structure

Meilleure connaissance des différentes actions de la structure pouvant répondre à un besoin de la famille (apprentissage de la lecture, prise en charge du Syndrome d'Aliénation Parentale, violence conjugale, entretien psychologique, groupe de parole avec activités) afin de lutter contre l'isolement.

### Annexe 3 - Liste des outils développés dans le cadre de l'expérimentation

Numéro du projet		APDOM-1_004			
	Nom de l'outil	Fonction (préciser si ce sont des outils de pilotage, de suivi, de communication, de formation, de sensibilisation, etc.)	Utilisateurs ou destinataires	Format (papier, électronique, etc.)	Transférable en dehors de l'expérimentation (oui/non)
1	Projet	Pilotage			
2	Contrat individuel d'accompagnement	Concertation, suivi, établissement d'objectifs	AMAFAR - Famille	Papier	Oui
3	Grille de vulnérabilité	Suivi	AMAFAR	Papier	Oui
4	Outil informatique pour la gestion des emplois du temps	Suivi	AMAFAR	électronique	oui
5	Dossiers individuels	Suivi	AMAFAR	Papier, électronique	oui
6	Pronote (logiciel Education Nationale)	Suivi	Collège - Famille - AMAFAR	Electronique	Oui

#### **Contrat Individuel d'Accompagnement :**

5. Permet de contractualiser l'accompagnement avec les parents et les jeunes.
6. Permet de créer un engagement mutuel.
7. Permet de définir ensemble les objectifs visés et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.
8. Permet de réajuster les objectifs et noter les évolutions.

#### **Grille de vulnérabilité :**

Permet de mettre en lumière les différents points de vulnérabilité des familles afin de les aider à améliorer leurs conditions de vie et d'éducation. Cette grille permet de cibler les priorités d'accompagnement.

#### **Outil informatique pour la gestion des emplois de temps :**

Permet de gérer les visites à domiciles et les consultations éducatives et d'en assurer le suivi.

#### **Dossiers individuels :**

Permet de garder une trace du suivi du jeune accompagné et d'identifier les évolutions et les difficultés à travailler.

#### **Pronote :**

Logiciel de l'Education Nationale recensant les absences, les notes des élèves et permettant ainsi d'assurer le suivi en temps réel du jeune accompagné.

## Conclusion

Cette action de prévention de la délinquance grâce à la lutte contre le décrochage scolaire nous a permis, pour une bonne partie des jeunes, d'accompagner les familles dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs rôles, indispensables au bon développement de l'enfant et de son parcours scolaire.

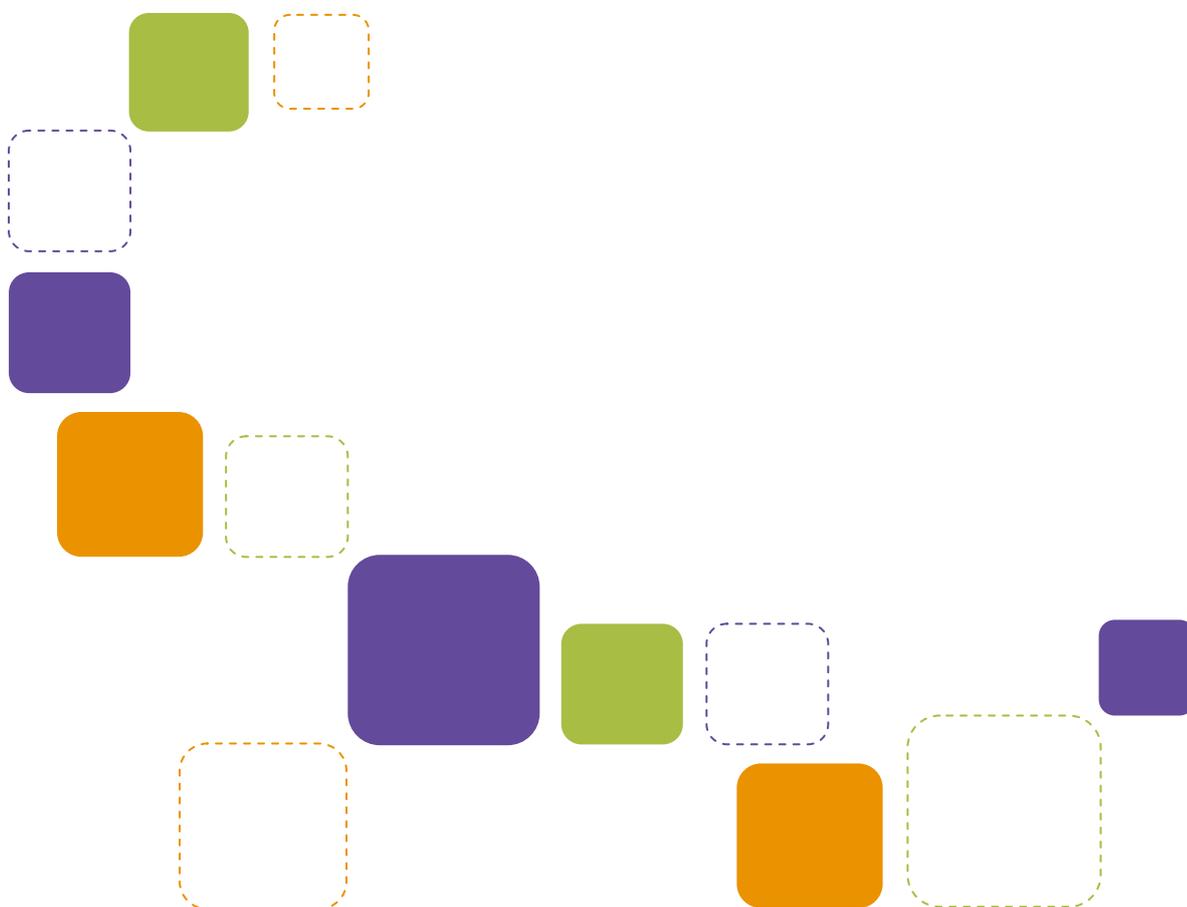
Le cadrage du quotidien amène un sentiment de sécurité, de même que le repositionnement en tant qu'enfant soumis à l'autorité parentale, ainsi que l'obligation de scolarité. Ces facteurs permettent de diminuer notablement les troubles comportementaux observés au sein du collège.

Resitué dans sa famille, le jeune a moins le besoin d'appeler au secours par ses conduites à risque.

**Cette action nous semble du plus grand intérêt dans la prévention de la délinquance grâce à la reprise en main familiale qu'elle suscite, et l'harmonisation des mondes de vie du jeune qu'elle articule.**

La perspective recherchée est bien de proposer une relation éducative appropriée aux adolescents et de développer, en alternative aux mesures de coercition découlant de l'obligation scolaire, une relation de coopération permettant de réunir, à nouveau, les conditions globales de l'épanouissement de chacun des enfants suivis. Le caractère significatif des résultats obtenus, comme la reconnaissance par l'administration du collège du caractère indispensable de nos accompagnements, démontrent que cette démarche faisant face au décrochage scolaire, serait profitable au sein d'autres établissements de l'agglomération Dyonisienne.

Un diagnostic général, au sein de l'agglomération, permettrait d'identifier l'importance du nombre d'élèves qui pourraient en bénéficier avantageusement. Afin de mesurer l'impact de ce dispositif, une démarche d'évaluation mobilisant un groupe témoins a été mise en place avec un laboratoire de recherches indépendant. Cette démarche qualitative va nous permettre de progresser et améliorer nos pratiques.



## **Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse**

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13  
[www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse](http://www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse)